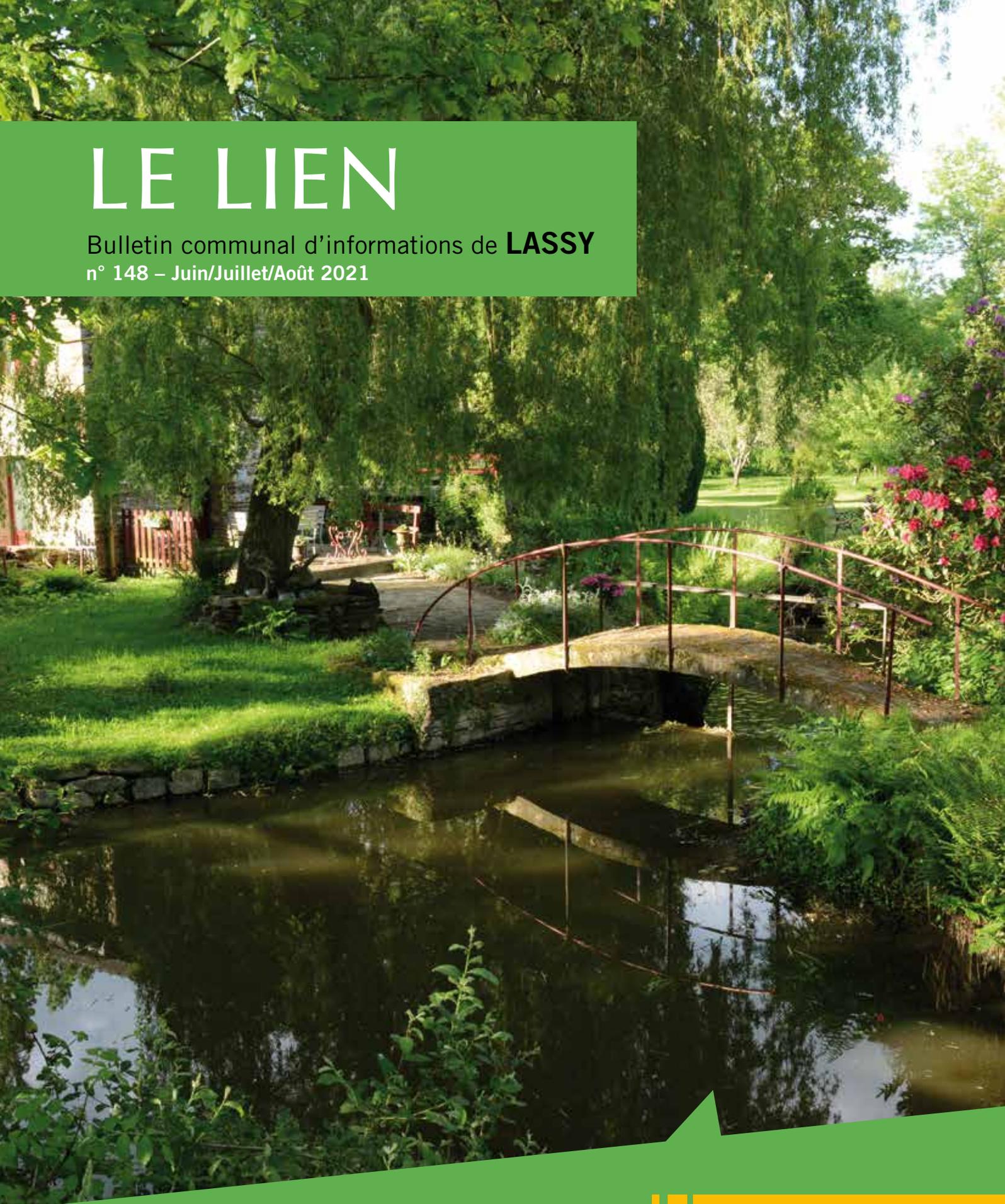


# LE LIEN

Bulletin communal d'informations de **LASSY**  
n° 148 – Juin/Juillet/Août 2021

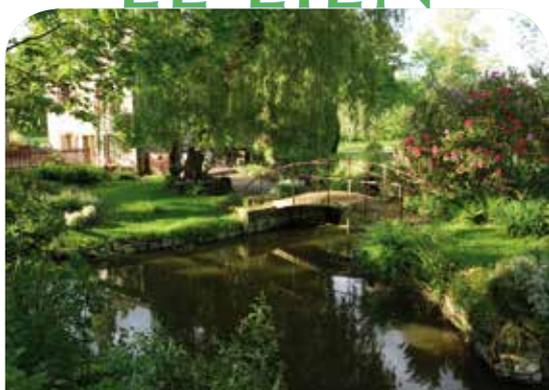


**DOSSIER**

■ ■ Le moulin du Bignon à Lassy, un lieu magique



## LE LIEN



### Magazine trimestriel d'informations municipales de LASSY

#### Photo de couverture :

Le Moulin du Bignon

#### Directeur de la publication :

Mr Le Chénéchal Didier

#### Rédacteur en chef :

Mme Le Duc Véronique

#### Rédaction : comité de rédaction

Mesdames Delphine Lecouf-Hublart,

Véronique Le Duc, Messieurs

Jean-Yves Bourdeverre, Franck Noël,

Hugues Moulard, et les services

municipaux.

#### Photos : associations, services

municipaux et Jean-Yves Bourdeverre.

Remerciements à toutes les personnes

et aux associations qui ont contribué

à l'élaboration du contenu de ce

magazine.

#### Conception et réalisation : Imprimerie

Castelbriantaise

Tirage à 700 exemplaires sur papier

recyclé

#### Impression : Imprimerie Castelbriantaise

Distribution par les agents techniques

des services municipaux

Disponible version électronique sur le site  
de la mairie : <https://www.lassy35.fr/>

## SOMMAIRE

- p. 3 Editorial
- p. 4 Santé publique
- p. 4 Vie Culturelle
- p. 5-11 Vie Municipale
- p. 12-13 **Dossier : Le Moulin du Bignon, un lieu magique**
- p. 14-15 Vie Jeunesse
- p. 16-17 Vie Enfance
- p. 18-20 Vie Pratique
- p. 21-22 Vie Intercommunale
- p. 23 Vie Associative

### Si vous voulez faire paraître un article dans le prochain bulletin :

Parution du **Lien N° 149 de Septembre/Octobre/Novembre 2021** semaine du 27 septembre 2021. **Les articles** sont à déposer en Mairie ou à envoyer par e-mail : [mairie.lassy@wanadoo.fr](mailto:mairie.lassy@wanadoo.fr) **pour le 29 août 2021**. Spécifier en objet sur le mail : Article pour le LIEN. Le comité de rédaction demande que les articles soient de 15 à 20 lignes maximum, ils peuvent être accompagnés d'un logo, d'une image, ou d'une ou plusieurs photos. La relecture du LIEN est assurée par le comité de rédaction. Ce dernier s'autorisera de revenir vers les auteurs des articles si les informations le nécessitent avant leur parution.

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

La situation sanitaire semble s'améliorer. Alors que nous pensions avoir réussi à épargner l'école de la Commune, nous avons eu quelques cas déclarés, ce qui nous a conduit avec l'ARS, à fermer des classes, le restaurant scolaire, et à réorganiser la garderie.

La situation étant rétablie, les réouvertures ont pu être effectuées, et nous avons sans doute évité une situation plus critique.

Les consignes que nous avons reçues des services de l'État vont enfin nous permettre de rouvrir nos services au début du mois de juillet – Médiathèque, espace jeune, salle des fêtes... Bien évidemment à la condition que l'amélioration se confirme.

Durant ces derniers mois, une commission composée de jeunes, de parents et d'élus ont défini la structure du skate park. Les résultats ont été transmis en début du mois de mai. Désormais, les documents de consultation vont être élaborés, avec comme objectif un début des travaux vers la fin du mois de septembre.

Cette année, la Municipalité reconduit le dispositif « Argent de poche », avec moins de contraintes que l'année dernière. C'est ainsi neuf « jobs » qui sont proposés aux jeunes.

Par ailleurs, l'année dernière, l'animation jeunesse d'été organisée sur la Commune a été un vrai succès. Il a donc été décidé de la reproposer cette année. Camille, l'animateur jeunesse est d'ores et déjà en train de la préparer. Pour cette animation, un second animateur interviendra.

Sur un autre domaine, les travaux du lotissement en construction route de Goven sont pratiquement achevés. Les constructions vont bientôt commencer. Ce lotissement a rencontré un succès auquel nous ne nous attendions pas,



puisque la quasi-totalité des terrains a déjà été retenue, et plusieurs dizaines de demandes de permis de construire ont été déposées.

Ce lotissement marque la fin de l'urbanisation sur cette partie de la Commune. En conséquence, la route de Goven et le carrefour avec la rue Jean Fontaine seront réaménagés pour tenir compte du caractère résidentiel du lieu.

De plus, le conseil municipal a pris une délibération pour nommer la route de Goven, rue « Raymond Piron ». Monsieur Raymond Piron, disparu il y a quelques mois, a été notre Maire de 1983 à 2008.

Pour la première année, le produit de la taxe d'habitation ne sera plus versé aux communes. Pour compenser cette importante perte de recette, la part liée au département sera désormais versée aux communes. En conséquence, le nouveau taux communal sera la somme de son ancien taux, et du taux départemental (34,23% - soit 14,33% pour la commune, et 19,90% pour le département). Compte tenu de l'accroissement des charges de la Commune, tant en investissement qu'en fonctionnement, le conseil municipal a décidé de porter le taux final à 35,9%.

Enfin, les dimanches 20 et 27 juin auront lieu les élections départementales et régionales. Etant donné la concomitance de ces élections, et pour respecter les gestes barrières, les bureaux de vote seront transférés dans la salle des fêtes Joseph Legendre.

*Le Maire*

# SANTÉ PUBLIQUE

## Un nouveau défibrillateur à disposition de tous.



Le cœur d'activités se concentrant de plus en plus autour du bâtiment intergénérationnel, il a été décidé d'acquérir un nouveau défibrillateur qui sera très proche en cas de nécessité lors d'une Urgence vitale sur tous les lieux recevant du public (école, restaurant municipal, médiathèque, espace jeunes, salle multi fonction, city stade, futur skate park). Il a été positionné sous l'abri poussette à l'entrée du bâtiment intergénérationnel. Il est en extérieur afin d'être accessible à tout moment 24h/24 et 7J/7. Actuellement nous comptons donc 3 appareils : 2 en extérieur : 1 sous le préau en face la mairie et l'autre au bâtiment intergénérationnel, et, 1 en intérieur dédié à l'enceinte sportive au stade de foot. Comme nous l'avons organisé en 2012 nous proposerons à nouveau des temps d'information et d'initiation à l'utilisation de ce type d'appareil lors du dernier trimestre 2021 si la situation sanitaire le permet. Ces temps seront gratuits et ouverts à tous les lasséens de tout âge.

## VIE CULTURELLE

### MÉDIATHÈQUE

#### › Dans le cadre du « Printemps écolidaire »



#### › Les collectes de vieux objets jusqu'au 3 juillet

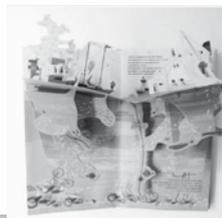
Nous organisons des collectes de vieux objets en collaboration avec des associations du territoire. Nous vous invitons à vous débarrasser d'eux dans le hall de la médiathèque dans les boîtes situées à cet effet. Ces déchets seront valorisés par les associations partenaires.

#### LES AUTRES COLLECTES



#### › Lectures autour des questions de l'environnement

Samedi 19 juin  
de 10h30 à 11h30  
Pour les 3-6 ans à 10h30  
Pour les 6-9 ans à 11h  
Gratuit | sur réservation



#### › Exposition des travaux manuels Samedi 12 juin

Venez découvrir les œuvres réalisées tout au long de l'année par les jeunes des travaux manuels de Lassy. Ateliers animés par Stéphanie Hignou.

#### › Exposition sur le Cirque du 18 mai au 10 juillet

Venez découvrir l'univers du cirque à travers une promenade ludique et visuelle à la médiathèque. Prenez-vous en photo avec les figurines des personnages insolites du cirque.



#### › Ateliers créatifs, DIY et jeux en plein air

#### Samedi 19 juin de 15h à 18h

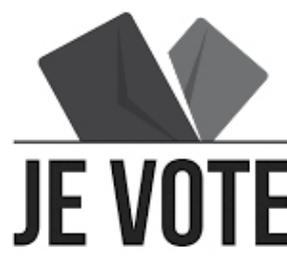
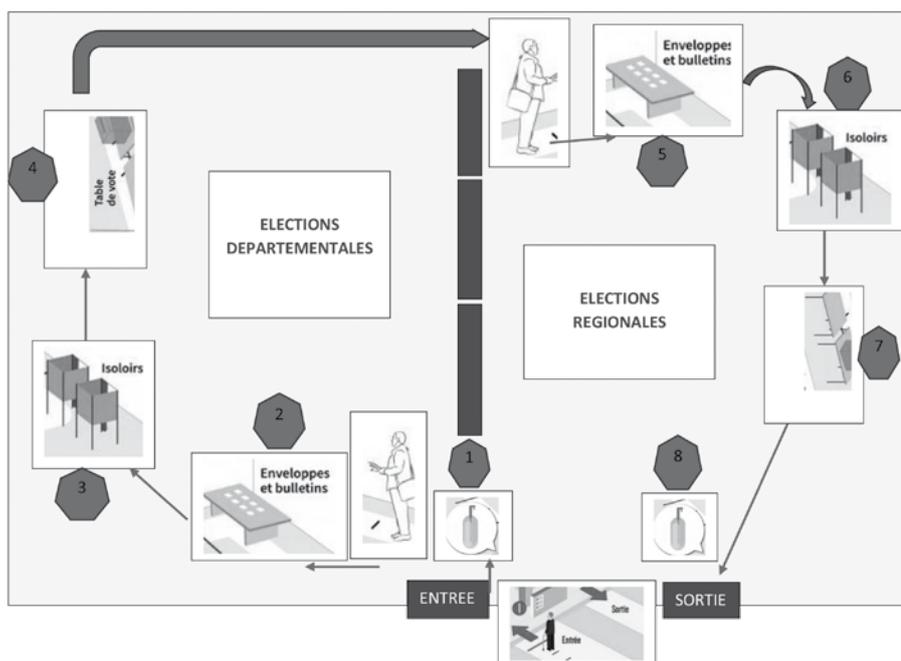
De nombreux ateliers créatifs, DIY, animations et jeux de société sur le thème de l'environnement vous accueilleront à l'arrivée des randonnées sur le parking départemental de la Vallée du Canut



## Elections départementales et régionales les 20 et 27 juin

### ➤ Bureau de votes salle Joseph Legendre de 8h à 18h.

- Je viens munie de ma carte d'identité et d'électeur
- J'amène mon stylo
- Je respecte les mesures barrières
- Je suis le circuit du bureau de vote (voir plan ci-dessous)



### ➤ Vote par procuration :

#### C'est quoi ?

Le vote par procuration permet à un électeur (le mandant) de confier l'expression de son vote à un autre électeur (le mandataire). Le mandant donne procuration au mandataire. Le jour du scrutin, le mandataire vote à la place du mandant dans le bureau de vote de ce dernier. Mandant et mandataire doivent être inscrits sur les listes électorales dans la même commune.

#### Comment ça marche ?

- Via un formulaire CERFA de demande de vote par procuration. Ce formulaire peut être soit téléchargé et imprimé, soit fourni et renseigné au guichet de l'autorité habilitée.

Le formulaire CERFA 14952\*02 téléchargeable est disponible en ligne.

#### -Nouveau – Téléprocédure Maprocuration

Depuis le 6 avril 2021, il est désormais possible de remplir sa demande de procuration en ligne sur le site [maprocuration.gouv.fr](http://maprocuration.gouv.fr). Complémentaire de la procédure papier (via un formulaire CERFA), ce nouveau service constitue une première étape vers la dématérialisation des procurations électorales.

Maprocuration permet un traitement numérique de la demande de procuration électorale. Si l'électeur mandant doit toujours se déplacer physiquement en commissariat ou en gendarmerie pour faire contrôler son identité, les données renseignées sur Maprocuration sont communiquées automatiquement par voie numérique au policier ou au gendarme devant lequel l'électeur se présente puis à la mairie de sa commune de vote. L'électeur reçoit un accusé de réception numérique à chaque étape de la démarche et est informé en temps réel de l'évolution de sa demande.

**A ce stade, la résiliation ne peut être effectuée qu'au moyen d'un formulaire CERFA papier.** La télé-procédure Maprocuration ne permet pas de procéder à la résiliation d'une procuration de vote.

#### Comment ça marche ?



## Tarifs de location de la salle des fêtes Joseph Legendre



Dès que la situation sanitaire le permettra nous pourrons à nouveau louer la salle des fêtes. Le 22 mai en conseil municipal a été voté le nouveau règlement intérieur comprenant les nouvelles modalités de réservation ainsi que les tarifs de location.

	LASSEENS	HORS COMMUNE
Location week-end (2 jours)	250 €	370 €
Location commerciale à but lucratif ou professionnelle	400 €	
Associations	30 €	

A ces tarifs\*, s'ajoutent pour une utilisation éventuelle de la cuisine ou du chauffage :

- ➔ Utilisation de la cuisine équipée = 50 €
- ➔ Location de vaisselle = 40 €
- ➔ Utilisation du chauffage = 30 €



## Etat Civil



### Naissances :

- 5 avis de naissances

Les naissances ne paraissent plus dans le bulletin municipal. Les avis transmis par les communes du lieu de naissance ne peuvent plus être utilisés à d'autres fins que les actes d'Etat Civil de la commune du domicile

### Mariages :

- CHAMOUEANE Fattahou et MOHAMED ABDOUMZE  
Soilhat le 6 mars 2021
- SAGORIN Paul et ROQUAIS Anne-Iris le 3 avril 2021



### Décès :

- LEROUGE Sébastien, décédé le 14 août 2020 à Les Nèves A Lélex
- FONTAINE née Legendre Germaine décédée le 13 janvier 2021 à Rennes
- CLOTEAUX née Bouvier Marie-Claude décédée le 14 février 2021 à Rennes
- GUILLAUDEUX née Schoch Murielle décédée le 11 mars 2021 à Saint-Grégoire
- PESNEL Stéphane décédé le 2 mai 2021 à Lassy

## Expression des groupes

### « Lassy, Cap 2026 »

La période qui vient de s'écouler durant ce 2<sup>ème</sup> trimestre a été active dans l'avancée de nos projets. Janvier 2020 un groupe de jeunes avait exprimé auprès de Camille le souhait d'avoir un skate park sur la commune. Nous avons alors acté cette demande et début Mars 2021 une commission s'est formée sur la base du volontariat avec appel à candidature. Elle s'est constituée de jeunes volontaires porte-paroles des jeunes travaillant à la réflexion du projet avec Camille, de lasséens, d'élus issus de la commission jeunesse. Durant 5 réunions organisées sur 2 mois chacun a pu exprimer, partager, apporter des idées et permettre la définition du besoin et la rédaction du dossier programme. La minimisation des risques de nuisance possible a guidé les choix d'équipement et son lieu d'implantation. De cette concertation à émerger la construction d'un terrain de bosses sur le futur emplacement. Merci à chacun pour sa participation active et son engagement assidu, le projet est maintenant bien enclenché. La municipalité a acquis des parcelles en vue de l'implantation du skate park, de la salle de sport et d'un parcours santé. La 2<sup>ème</sup> tranche du lotissement la Martinière a été lancée pour répondre aux besoins immobiliers croissants sur notre commune attractive. On garde notre cap !

### « Lassy participatif »

Cela fait maintenant près d'un an que nous avons pris nos fonctions d'élus. Cette année a été très enrichissante pour nous, mais n'a fait que confirmer que la quasi-totalité des décisions sont prises en bureau municipal (le maire et ses 5 adjoints). Si nous avons été agréablement surpris par la fréquence des réunions durant les 6 premiers mois, depuis le début de l'année, nos rencontres se font rares à l'exception des commissions travaux et skate park.

L'étude du projet vient de se clôturer et le dossier skate park va donc partir en étude de marché. Bien que la mairie réponde à une demande des jeunes, nous pouvons encore regretter le manque de communication et de participation accordés aux lasséens. Ce projet aurait pu être un tremplin pour les jeunes, l'occasion de s'investir dans leur commune en participant à des réunions publiques avec les habitants. Mais seuls 4 jeunes ont eu cette chance, et ils se sont retrouvés à choisir pour l'ensemble des jeunes de la commune. Avec seulement 7 non élus nous sommes loin du participatif prôné durant les élections par l'équipe municipale en place.

Et que penser du triste sort du marché sur la place du village le vendredi soir?

Vous voulez agir avec nous pour une commune dynamique et chaleureuse ?

[voselus.lassyparticipatif@gmail.com](mailto:voselus.lassyparticipatif@gmail.com)

## BREVES DU CONSEIL MUNICIPAL

Nous vous rappelons que les comptes rendus des réunions sont consultables en totalité et disponibles à l'accueil de la mairie et sur le site internet de la commune : <http://www.lassy35.fr/>

### › Séance du 5 mars 2021

#### **MARCHES PUBLICS : avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la salle des fêtes.**

Le chantier de rénovation de la salle des fêtes est terminé et les ouvrages sont en cours de réception.

Plusieurs modifications de la consistance des travaux ont été apportées en cours d'exécution des marchés publics de travaux, occasionnant une mission de suivi des travaux par la Maîtrise d'œuvre plus importante que prévue initialement.

Un ajustement de la rémunération de la Maîtrise d'œuvre est nécessaire. La rémunération initiale du Maître d'œuvre « Bâti Design » était calculée sur la base d'un montant estimatif des travaux de 300 000 € HT. Le taux de rémunération du Maître d'œuvre est 4.80 %. Ainsi, la rémunération initiale du Maître d'œuvre était de 14 400 € HT.

La consultation pour les marchés de travaux a révélé un prix des travaux finalement plus important que le prix estimatif initial. Le montant des travaux au stade de la passation des marchés publics était de 343 492.91 € HT.

En conséquence, il convient de redéfinir la rémunération du Maître d'œuvre sur la base de ce montant de travaux réel et de conclure un avenant au marché de maîtrise d'œuvre. La nouvelle rémunération du Maître d'œuvre « Bâti Design », calculée sur la base de son taux de rémunération de 4.80 % sur le montant réel des travaux au stade de la passation des marchés, soit 343 492.91 € HT, est de 16 487.66 € HT.

Le montant de l'avenant est donc de 2 087.66 € HT. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité d'approuver le principe de modifier par voie d'avenant la rémunération du Maître d'œuvre « Bâti Design » dans les conditions précitées pour un montant de 2 087.66 € HT, soit 2 505.19 € TTC

Vote : unanimité

#### **ASSAINISSEMENT COLLECTIF : obligation du contrôle de raccordement des installations des biens mis en vente**

Selon l'article L2224-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes sont compétentes en matière d'assainissement des eaux usées. En application de l'article

L1331-1 du code de la santé publique, le raccordement au réseau public d'assainissement collectif est obligatoire dès lors que les conditions prévues par cet article sont remplies. L'article L1331-4 du code de la santé publique affirme que « les ouvrages nécessaires pour amener les eaux usées à la partie publique du branchement sont à la charge exclusive des propriétaires et doivent être réalisées selon les conditions fixées à l'article L.1331-1. Ils doivent être maintenus en bon état de fonctionnement par les propriétaires. La commune en contrôle la qualité d'exécution et peut également contrôler leur maintien en bon état de fonctionnement. »

Lors d'un branchement neuf, un contrôle de conformité est opéré par les services techniques de la commune.

Lors des mutations des biens immobiliers raccordés à l'assainissement collectif, aucun contrôle obligatoire n'est prévu alors que le contrôle des installations d'Assainissement Non Collectif par le Service Public idoine est, lui, obligatoire.

Or, bien souvent, des modifications du branchement au réseau sont intervenues (en cas d'extension par exemple) sans que leur conformité ait été contrôlée.

La non-conformité des rejets à ce réseau est susceptible de nuire à l'efficacité des dispositifs d'assainissement (eaux claires, parasites...), voire de créer de graves nuisances environnementales et d'engendrer des coûts importants pour la collectivité si elles ne sont pas localisées, mais également pour le propriétaire lorsqu'il y a pollution avérée.

Considérant qu'il est important de veiller au bon fonctionnement du réseau public d'assainissement notamment par le biais de contrôles de conformité et que ces derniers s'inscrivent dans le cadre d'une démarche visant à :

- supprimer les rejets directs d'eaux usées au milieu naturel,
- réduire les entrées d'eaux parasites dans les réseaux d'eaux usées,
- améliorer le fonctionnement de la station d'épuration en réduisant les variations du volume à traiter et la dilution des effluents par apport d'eaux claires parasites.

Afin de donner des garanties aux futurs acquéreurs à l'occasion de la vente d'un immeuble, certains notaires sollicitent une vérification du raccordement par la Commune; les services techniques de la commune procèdent alors au contrôle des installations. Pour rappel, un tarif forfaitaire pour le contrôle de conformité du raccordement lors d'une vente et lorsque la demande est effectuée, est déjà en vigueur selon la délibération n°18-57. Elle s'élève à un montant de 50 €. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :

- De rendre obligatoire le contrôle du raccordement au

réseau public d'assainissement collectif et de sa conformité préalablement à la vente de tout immeuble bâti, pour autant que ledit immeuble soit équipé d'une quelconque arrivée ou évacuation d'eau, et en outre qu'il soit situé en zone d'assainissement collectif déterminée en application de l'article L2224-10 du code général des collectivités territoriales.

- De missionner les services techniques de la Commune pour procéder à ces contrôles de bon raccordement à l'assainissement collectif de la commune, - De maintenir la tarification du contrôle à un montant de 50€.
- De fixer le délai de validité du certificat de conformité délivré à l'issue du contrôle à trois ans à compter de sa date, pour autant qu'il n'ait pas été réalisé dans l'intervalle de travaux modifiant les installations d'évacuation des eaux.

Vote : unanimité

## **VIE MUNICIPALE : création d'une commission extra-communale pour le projet skate – park**

L'implantation d'un skate – park est prévue sur la Commune de Lassy.

Pour la mise en œuvre de ce projet, il est souhaitable d'associer un collectif mêlant élus et habitants, notamment de futurs jeunes utilisateurs. Il convient dès lors de créer un groupe projet dans le cadre d'une commission extra-communale, dite Ad-hoc.

Le conseil municipal a souhaité, en priorité, associer les futurs utilisateurs de cet équipement, à savoir les jeunes.

Accompagnés par l'animateur jeunesse sur ce projet, ils permettent de faire avancer la réflexion sur ce projet et se poseront ainsi en « porte-parole » des jeunes de la commune. En effet, il est attendu d'eux qu'ils consultent leurs pairs préalablement.

Il a semblé également nécessaire d'associer des parents non issus d'associations locales, notamment des parents de jeunes. 2 parents seront ainsi intégrés à la commission.

Le représentant d'une association sportive également été convié car ce skate-park sera une offre sportive supplémentaire sur la commune.

Des élus municipaux participeront aux échanges de la commission sur la base du volontariat.

Le calendrier visé est le suivant :

- Appel d'offres : courant mai
- Choix du fournisseur : juillet en conseil municipal.
- Mise en service : décembre

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver le principe de la création d'une commission ad-hoc pour la mise en œuvre de l'opération «

création et implantation d'un skate park », tel que précisé dans la présente délibération et de valider la composition de cette commission.

Vote : unanimité

## **> Séance du 2 avril 2021**

retrouvez le budget en page 11

## **> Séance du 21 mai 2021**

### **FINANCES : tarifs de location et règlement intérieur de la salle des fêtes**

Nouveau règlement intérieur de la salle des fêtes (disponible en mairie) , celui – ci définit :

- Les usages autorisés de la salle des fêtes
- Les bénéficiaires (personnes majeures, associations, lasséens pour évènements familiaux, partenaires institutionnels directs etc.)
- Les conditions de réservation (délais, procédures etc.)
- Les conditions d'état des lieux
- Les interdictions
- Les considérations relatives à la limitation des nuisances sonores
- Les horaires de clôture (2h du matin)

Le règlement intérieur prévoit la tarification suivante :

	<b>LASSEENS</b>	<b>HORS COMMUNE</b>
Location week-end (2 jours)	250 €	370 €
Location commerciale à but lucratif ou professionnelle	400 €	
Associations	30 €	

Dès que les conditions sanitaires le permettront, la salle des fêtes pourra à nouveau faire l'objet d'une location par des particuliers, associations et autres organismes divers.

Vote : unanimité

### **INTERCOMMUNALITE : intervention du chantier d'insertion communautaire pour l'entretien des sentiers de la Commune**

La Commune de Lassy possède une longueur importante de sentiers pédestres à entretenir. La Commune fait appel chaque année au chantier d'insertion de la Communauté de Communes pour réaliser cet entretien.

**Ce service rendu aux communes par la Communauté de Communes est désormais un service facturé** suite à la délibération en ce sens du conseil communautaire arrêtant les prix d'intervention du chantier communautaire pour les

communes.

Pour cette opération d'entretien, il convient de prévoir environ une durée d'intervention du chantier de 8 jours (à raison de 7 heures par jour avec 5 à 8 agents). Le coût horaire de l'intervention étant de 10 € par heure par agent, le montant de la prestation d'entretien des sentiers de Lassy se situerait entre 3500 et 4000 €.

Vote : unanimité

## **TRAVAUX : programme de curage des fossés de la Commune**

L'entretien des fossés de la commune revêt un intérêt majeur pour l'écoulement des eaux pluviales.

Chaque année, la Commune de Lassy procède au curage d'une partie des fossés dont elle a la charge de l'entretien. Pour l'année 2021, les services techniques de la Commune proposent de faire procéder au curage de 2,8 kms environ de fossés sur le territoire communal.

L'entreprise « Deroche TP » a été consultée pour la mise en œuvre de cette prestation. Deroche TP propose un prix de 1,14 € TTC par mètre linéaire. Ainsi, la prestation totale de l'entreprise Deroche TP s'élève à un montant de 3192 € TTC.

Vote : unanimité

## **MEDIATHEQUE : élimination de documents à la médiathèque**

Considérant la nécessité pour la médiathèque d'éliminer certains documents afin de renouveler l'offre documentaire, la médiathèque souhaite éliminer certains documents de ses collections afin de maintenir une offre de qualité, actuelle et en bon état,

Les critères d'élimination proposés sont les suivants :

- Les documents en mauvais un état (usure, dégradation...)
- Les documents au contenu obsolète
- Les documents pas ou très peu empruntés

Les documents destinés à sortir du fond documentaire pourront être valorisés de la manière suivante : Les documents pourront être soit détruits, si leur état ne permet pas de les vendre ou de les donner, soit proposés à la vente lors de la braderie annuelle organisée par la médiathèque. Les recettes de cette vente pourront être réaffectées au budget d'acquisition de la médiathèque et permettre ainsi l'achat de nouveaux documents. Les documents non-vendus à cette occasion pourront être donnés à l'entreprise « RecycLivre » qui revend les livres aux particuliers et reverse 10% des ventes à une association de notre choix.

La vente des documents sera réalisée le samedi 29 mai 2021 de 10h à 16h, sur les heures d'ouverture de la médiathèque

de Lassy. Cette opération de « désherbage » concerne un maximum de 200 documents.

Tarifs proposés : Livres enfants : 0,50 € / Magazines : 0,50 € / Livres adultes : 1 € / DVD : 2 €

L'encaissement des produits ci-dessous se fera sur la régie médiathèque.

Vote : unanimité

## **JEUNESSE : convention pour l'organisation de l'Animation Jeunesse Communautaire (AJC) en juillet 2021**

En raison de la prolongation de la crise sanitaire, Vallons de Haute Bretagne Communauté a décidé de renouveler l'organisation exceptionnelle du dispositif « Animation Jeunesse Communautaire » (AJC). Ce dispositif permettait d'étoffer l'offre d'activités à destination d'un jeune public pendant la période estivale en les regroupant sur un unique site, en complément de l'offre d'animation proposée par les Communes.

Ainsi, en 2021, il est à nouveau proposé aux communes de développer des animations en juillet pour les jeunes de 12 à 17 ans. Les Communes sont organisatrices de ces animations et sont libres de définir les modalités de l'animation jeunesse sur cette période.

La Communauté de Communes proposera en complément la programmation d'actions mutualisées pour l'ensemble des espaces jeunes à raison d'un temps fort par semaine et des animations sportives. Vallons de Haute Bretagne, selon les termes de cette convention, prend à sa charge les frais liés aux activités AJC (rémunération du personnel occasionnel, frais pédagogiques, frais de transport du public) dans les limites d'un plafond équivalant à 1 € par habitant de la Commune, soit 1767 € pour la Commune de Lassy. Le remboursement de ces frais sera soumis à la réalisation d'un bilan par les communes et la production de justificatifs de dépenses.

Vote : unanimité

## **JEUNESSE : convention avec Vallons de Haute Bretagne Communauté pour le dispositif « argent de poche »**

Le dispositif « argent de poche » permet à de jeunes mineurs de 16 et 17 ans d'acquérir une première expérience professionnelle. En échange de travaux collectifs dans la Commune, ils sont rémunérés sur la base du SMIC horaire pour effectuer un chantier correspondant à 3 missions de 4 heures. Vallons de Haute Bretagne Communauté gère auparavant ce dispositif. L'EPCI propose de continuer à coordonner et de financer ce dispositif dans la limite d'un nombre de chantiers par commune.

Il est ainsi attribué à la Commune de Lassy 3 chantiers dont les frais feront l'objet d'un remboursement par la Communauté de Communes. Il est précisé que si les communes souhaitaient organiser un nombre supérieur de chantiers, elles prendraient à leur charge les coûts afférents des chantiers supplémentaires. Une convention de mise en place du dispositif « Argent de poche » pour l'année 2021 a été soumise à la Commune par l'EPCI. Celle-ci précise que la Communauté de Communes remboursera la commune de Lassy, dans la limite de 3 chantiers de 12 heures, sur présentation d'un bilan, sur la base d'une rémunération des jeunes équivalente à un SMIC horaire, toutes charges comprises, Elle précise également que l'encadrement des missions et des jeunes bénéficiaires sera réalisé par les agents communaux. Enfin, l'EPCI proposera en parallèle à tous les jeunes accueillis des ateliers de bilan et de valorisation des expériences dans un CV.

Vote : unanimité

## **JEUNESSE : recrutement de contractuels dans le cadre du dispositif « Argent de poche » 2021**

Vu la délibération 21-53 en date du 21 mai 2021 autorisant le déploiement du dispositif « argent de poche » sur la Commune de Lassy, considérant que la convention faisant l'objet de cette délibération n'autorise que le recrutement de 3 jeunes pour la réalisation de 3 chantiers de 12 heures. Vu l'accroissement d'activités dans les services municipaux pendant la période estivale, il est proposé d'étouffer le dispositif sur la Commune au-delà des 3 chantiers précités.

Les services municipaux ont des besoins spécifiques et temporaires pendant la saison estivale (grand ménage, entretien espaces verts etc.). Ainsi, des jeunes de 16 à 17 ans pourraient être recrutés pour remplir ces missions ponctuelles et ainsi connaître une première expérience professionnelle. La délibération 21-53 prévoit le recrutement de 3 jeunes par la Commune de Lassy, pris en charge financièrement par la Communauté de Communes.

Au regard de ses besoins, la Commune pourrait recruter 6 jeunes supplémentaires pour 6 autres chantiers de 4 missions de 3 heures, soit un total de 12 heures de

travail par jeune. Le coût salarial de ces 6 chantiers est intégralement à la charge de la Commune. Il convient préalablement d'autoriser le recrutement d'agents non titulaires pour accroissement saisonnier d'activité.

En conséquence, il est proposé le recrutement d'agents contractuels de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité, dans les conditions fixées à l'article 3 I 2° de la loi susvisée, pour une durée de travail de 12 heures pour chacun des chantiers. Les emplois seront classés dans la catégorie hiérarchique C. La rémunération sera déterminée selon un indice majoré de rémunération 332 (indice le plus bas permettant une rémunération équivalente au SMIC)

Vote : unanimité

## **Convention de mise à disposition d'un terrain pour l'installation d'une boîte à livres**

Le Comité des fêtes a soumis à la Commune un projet de création d'un espace d'échanges et de création autour des fleurs et des livres.

L'association souhaite installer, sur le terrain situé sur le côté de la mairie, cet espace qui se déclinerait ainsi :

- installation d'une boîte à livres (en forme de nid d'abeille pour la facilité de construction, son esthétisme et la possibilité de rajouter des modules). Cette boîte à livres permettrait des animations diverses (ateliers lecture, café rencontre etc.).
- un espace « carrés de fleurs » : au nombre de 2 ; ces carrés de fleurs (plantées sous les principes de la permaculture) permettant des animations futures autour du jardinage.
- Une prairie de fleurs idéale pour les insectes auxiliaires et butineurs, permettant des animations autour du jardinage, des temps d'information et d'échanges sur les rôles des plantes etc.

Pour mettre en œuvre cet espace et ce projet, il convient d'adopter une convention de mise à disposition du terrain entre la Commune et l'association

Vote : pour 14, abstention 1



## **HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC**

Lundi	/	16h - 18h
Mardi	/	16h - 18h
Mercredi	9h - 12h	/
Jeudi	9h - 12h	15h - 18h
Vendredi	9h - 12h	15h - 18h
Samedi	9h - 12h	/

*\*Pour les horaires d'été du 6 juillet au 28 août voir soit le site de la mairie et/ou affiche en mairie.*

## LE BUDGET MUNICIPAL MAITRISÉ

### Exécution du Budget 2020 (budget principal et budget restauration scolaire)

Une section fonctionnement qui clôture sur un excédent de 94 977,31 € (incluant le déficit du restaurant scolaire de 11 527,04 € lié à la fermeture durant la période de confinement en raison de la pandémie de COVID 19).

Une section investissement qui dégage un excédent de 601 513,65 € (la principale dépense d'investissement fut le financement de la rénovation de la salle des fêtes).

Un endettement en baisse constante grâce à une maîtrise des dépenses par une programmation pluriannuelle des travaux.



### Un budget d'investissement de 1 171 806 € :



➔ dont 50 000 € pour le skate park



➔ 135 000 € pour les dernières factures de la rénovation de la salle des fêtes



➔ 100 000 € pour la réfection de certaines chaussées



➔ 22 000 € de participation en 2022 pour la construction de la piscine à Guichen (participation similaire en 2023 et 2024)

### Budget primitif 2021

un budget fonctionnement de 1 290 549 € qui comprend notamment :



### Fiscalité locale

**A compter de 2021**, les communes ne percevront plus le produit de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales (THRP) dont la suppression progressive s'achèvera en 2023 pour tous les contribuables. Pour les communes, la perte de la THRP est compensée par le transfert intégral de la part Départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties, effectif dès 2021,

**Depuis 2010 la municipalité n'a jamais voté de hausse des taux de fiscalité locale.** Dans le même temps, les services se sont développés (animation jeunesse, augmentation du temps de présence de la bibliothécaire...), les effectifs en personnel ont augmenté (restauration scolaire, traitement des dossiers relatifs au droit du sol...) et les infrastructures de la commune se sont développées (espace intergénérationnel, city stade, restaurant scolaire, rénovation de la salle des fêtes...).

En tenant compte du nouveau mécanisme de calcul de la taxe foncière (explication ci avant) le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties devrait être de 34,23 %.

**Toutefois** considérant les besoins à venir de la commune en matière de services et d'infrastructures, le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'**augmenter le taux à 35,90 %**. Malgré cette hausse, le taux appliqué par la commune reste parmi les plus bas de la Communauté de communes.

Le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties reste inchangé.



# Le Moulin du Bignon

Un **endroit magique** alliant **nature** et **convivialité** à Lassy...



3 chambres  
d'hôtes labellisées  
Gîtes de France



*L'activité hôtelière que Mme Krust assure depuis 27 ans avec qualité et professionnalisme sont un atout pour la commune de Lassy. Ce lieu magique propice à la sérénité appelle à être connu et découvert.*

## *Un peu d'histoire !*

Lassy est une commune verdoyante traversée par le Canut. Cet affluent, qui prend sa source à Plélan- le -Grand et débouche dans la Vilaine à Saint-Senoux, sillonne la vallée escarpée du magnifique site naturel communal. Ce cours d'eau explique la présence de nombreux moulins encore visibles dans la vallée du Canut et d'une activité de minoterie passée. Les meuniers utilisaient la force de l'eau pour moudre les céréales récoltées comme le blé tendre « froment », le blé noir pour fournir la farine. Aujourd'hui nous n'avons plus de moulins actifs cependant 2 d'entre eux ont été restaurés. Le moulin du Ritoir avec sa Maison des Energies, et, le Moulin du Bignon en une magnifique et agréable maison d'hôtes.

Le Moulin du Bignon, appelé aussi Moulin de la grenouille, a produit de la farine de blé noir jusqu'en 1950. Il se complète d'une maison d'habitation traditionnelle en pierre. Le moulin initial en bois du XVI siècle a été remplacé par une bâtisse en pierre après la révolution française au début du XVIII<sup>ème</sup> siècle. C'est en 1990 que la famille Krust rachète la propriété et s'y installe. Le moulin devient une « histoire de famille » et un projet les fédère en 1995 : « **redonner son âme au moulin** ». Ils vont restaurer le déversoir, vider le bief et reconstruire la roue à aube. Inspirée par les roues de Moulin de Pont-Aven elle était en structure bois, d'un diamètre de 5m60 et pesait 600 Kilos. Endommagée lors de la crue de février 2015 elle n'était pas réparable et a été démontée.



## Un séjour de qualité ressourçant

C'est dans un cadre verdoyant et bucolique que Madame Krust vous accueille.

Le Moulin du Bignon propose trois chambres d'hôtes labellisées Gîtes de France 3E-NN depuis 1994. La chambre au rez-de-chaussée permet l'accueil de personnes à mobilité réduite et est attenante à une kitchenette. Une terrasse en bordure de rivière permet de profiter pleinement de la vue sur le jardin. D'origine alsacienne, la cuisine étant une de ses passions, Mme Krust propose la table d'hôtes sur réservation. Les plats sont mitonnés à bases de produits frais provenant essentiellement de producteurs locaux. Pour le plaisir de ses hôtes, elle soigne le dressage de sa table avec une vaisselle traditionnelle. Comme on peut le lire dans les commentaires des clients, « *Le petit déjeuner est exceptionnel, excellent, copieux, un vrai délice, avec des confitures faites maison, ce qui prolonge doucement le réveil.* ».

Ancienne présidente des 9 bibliothèques du canton de Guichen, Mme Krust allie aux plaisirs de la table ceux de la lecture. Elle avait d'ailleurs créé l'évènement en organisant l'exposition « des Mets et des Mots » à Guignen en y associant l'école hôtelière de Saint Meen le Grand.

Des activités sont possibles aux alentours comme la pêche (11 variétés de poissons recensées en 2020 : sandre, truite, anguille ...), le vélo, la randonnée. Mme Krust propose des paniers repas à ses hôtes et peut les véhiculer si nécessaire. Son excellente connaissance de la région, de son histoire font que ses conseils sont très appréciés.

En 2019 ce sont 11 nationalités différentes qui ont fréquenté le moulin et en 2018 une médaille de Bronze du tourisme lui a été décerné par le Ministre de l'Economie et des Finances.

Le charme de l'endroit et la quiétude des lieux inspirent le repos



Le petit déjeuner est exceptionnel...



## Une heure de paix en pleine nature !

Le charme de l'endroit et la quiétude des lieux inspirent le repos. Excellent endroit pour se déconnecter du quotidien et se reconnecter à la nature.

Le moulin du « Bignon » signifiant **en Gallo « endroit humide »** est bercé par le ruissèlement de l'eau. **La grenouille est l'emblème de la maison**, elles sont nombreuses dispersées sur la propriété. Mme Krust propose une chasse à la grenouille pour les enfants permettant aux petits et grands de découvrir le domaine. Pour le confort et la douceur du farniente, des bancs, des fauteuils et tables sont mis à disposition dans le spacieux jardin en bord du cours d'eau.

Le jardin est composé de 29 essences d'arbres et d'une multitude de plantes, fleurs, implantées que ce soit à l'ombre ou mi-ombre. Elles diffusent des arômes divers et dépeignent un paysage multicolore. Les Gîtes de France ont développé depuis quelques années « les gîtes au jardin ». En 2012, Mme Krust s'est vu attribuer ce nouveau label. Passionnée, elle fait découvrir et partager à ses hôtes toutes les espèces cultivées et choyées par ses soins.





# VIE JEUNESSE



## Inscriptions pour la rentrée 2021/2022 :

2 portes ouvertes organisées à l'espace jeunes : **le vendredi 11 juin à partir de 16h30 jusqu'à 18h** et le **mercredi 16 juin à partir de 16h jusqu'à 18h**. Camille, l'animateur, vous accueillera, parents et jeunes, pour échanger avec vous, vous présenter les lieux, les modalités de fonctionnement, le projet jeune, répondre à vos demandes et permettre votre inscription. N'hésitez pas à prendre contact avec l'animateur : **Tél : 06.83.08.15.76**

**E-mail : [animateur.lassy@gmail.com](mailto:animateur.lassy@gmail.com)**

## Accueil pendant les vacances de Printemps : retour en images !

Malgré un contexte très particulier et une situation sanitaire qui perdure, les jeunes ont massivement fréquenté l'espace jeunes durant ces 2 semaines de vacances de février.

Au programme, du ciné, du théâtre, de la radio, du sport et de la glisse et surtout beaucoup de très bons souvenirs.

Malheureusement l'espace a dû fermer ses portes pendant le confinement 3<sup>ème</sup> de son nom.



Sortie Karting



Interview Radio Laser



## « Argent de poche » reconduit à Lassy

Le dispositif « Argent de poche » permet aux jeunes mineurs entre 16 ans (+1 jour) et 18 ans (-1 jour) d'acquérir une première expérience professionnelle. En échange de travaux d'intérêt collectif dans la commune, ils sont rémunérés sur la base du SMIC horaire pour effectuer trois missions de 4 heures. Les jeunes sont employés comme agents communaux vacataires le temps de leurs missions. Lassy va proposer ce dispositif pour 9 jeunes en finançant 6 chantiers, les 3 autres étant financés par VHBC. Cette année les services administratifs communaux gèreront entièrement l'aspect administratif (gestion des dossiers de candidature, réalisation des contrats d'embauche, élaboration des fiches de paye ...). Les chantiers seront proposés sur 2 périodes : **du 06 au 9 juillet et du 24 au 27 août**. **Les candidatures sont à envoyer ou à déposer** à l'espace jeunes à **Camille jusqu'au 21 juin à 19H**. Tous les documents sont à retirer soit en mairie ou disponibles sur le site de la mairie. <https://www.lassy35.fr>

Attention il n'y aura pas de place pour tout le monde. L'ordre d'arrivée et la complétude des dossiers seront déterminant dans l'attribution des chantiers aux jeunes.

**Pour toute information complémentaire :**  
**Camille PASCAL-ZGRAGGEN – animateur jeunesse**  
**[animateur.lassy@gmail.com](mailto:animateur.lassy@gmail.com) ou 06.83.08.15.76**

**LASSY TU AS 16 – 17 ANS !**

**POUR TON ARGENT DE POCHÉ**  
**UN PETIT BOULOT**  
**SUR 3 DEMI-JOURNÉES**

 Ta candidature jusqu'au 21 juin  
Peu de place, à toi de jouer !

**DES MISSIONS D'INTERET GENERAL**  
**SUR TA COMMUNE**

**DU 6 au 9 JUILLET ou 24 au 27 AOUT**

**INFOS ET CANDIDATURE :**  
SUR LE SITE DE LA COMMUNE <https://www.lassy35.fr>  
EN MAIRIE AUX HEURES D'OUVERTURE et AU 02 99 42 03 33  
OU PRES DE CAMILLE L'ANIMATEUR JEUNESSE VIA MAIL  
Co-financé par la Mairie de Lassy et l'Intercommunalité VHBC





## L'animation jeunesse communale reconduite cet été du 7 au 28 juillet 2021 à Lassy

L'AJC version communale se prépare. Du fun, de l'eau, du sport, des défis, et des jeux en folie, vont vous faire oublier la Covid.... Afin d'établir un programme adapté en fonction des effectifs et pour pouvoir anticiper les réservations des sorties et des transports. Camille a consulté avec un questionnaire les familles via un google form à remplir jusqu'au 29 mai. Une 1<sup>ère</sup> analyse des réponses montre que le dispositif devrait répondre encore cette année à un grand nombre de jeunes lasséens. Camille, comme l'an passé, travaille en réseau avec d'autres animateurs du territoire pour un programme qualitatif, attractif et varié. Découvrez un avant-goût des activités qui vont se compléter encore d'ici l'ouverture de l'AJC. Déjà prévu au programme de cet été : 3 sorties far & fun (tous les vendredis), 2 sorties plage (le mercredi) et 2 sorties inter-commune à Pont Réan et à Lassy Canut (le mardi). L'espace jeunes sera ouvert alors on vous attend !

**Pour toute information : Camille PASCAL-ZGRAGGEN – animateur jeunesse - animateur.lassy@gmail.com ou 06.83.08.15.76**

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Semaine 1 07 au 09 juillet	Cours	Cours	Sortie à St Malo 24 places mini bus 9h-18h 5€ par jeune Tout public	Atelier Naturopathe 14h-15h30	Sortie à O'Gliss Park 24 places 7h-19h 35€ par jeune Tout public
Semaine 2 12 au 16 juillet	En réflexion	Journée OCAS au Canut Défi en tout genre 11h-17h	14 juillet Espace jeunes fermé	En réflexion	Sortie Surprise et fun 24 places Tout public
Semaine 3 19 au 23 juillet	En réflexion	Journée Inter-jeunes à Pont Réan VTT/Kayak/Mini Jeux 8€ 10h-17h	Sortie Plage et visite du Fort National de St Malo en TER 8€/jeune 24 places 9h-18h Tout public	Sortie à West Park 24 places 8h-19h 30€ par jeune Tout public	En réflexion
Semaine 4 26 au 28 juillet	Koh- Lanta Au canut Organisé par les jeunes 12 places 13h30-17h00	En réflexion	Viens fêter les vacances Goûter d'été Rétrospection Photo 14h-17h30	Vacances	Vacances

## Un skate Park bientôt à Lassy

Tout est parti de la sollicitation de Lasséens fréquentant l'espace jeunes « Avoir un skate park sur notre commune ». Obligés d'aller sur les communes voisines pour pratiquer leur sport de saut et de glisse, les jeunes sont limités dans leur loisir car il leur est difficile de se rendre seuls sur les autres skates. Camille l'animateur s'est fait leur relais auprès des élus en place en Janvier 2020. Le projet a alors été acté. Mars 2021 l'engagement pris par les élus est alors concrétisé, un budget de 50 000 euros est fléché, une commission se constitue. Un appel à candidature aux lasséens est fait par le biais d'un affichage en médiathèque car c'est le seul service public accueillant les Lasséens durant cette période de pandémie. 2 parents émettent l'envie de participer au projet. A l'espace jeunes, Camille travaille sur ce projet de création de skate avec ceux qui le souhaitent tous les mercredis et samedis lors des temps d'accueil. Il retient avec lui 5 jeunes volontaires ayant répondu à sa demande de candidature pour les représenter lors des réunions et être leur porte-parole. Pour avoir un regard pertinent sur l'équipement sportif, un membre volontaire de l'USBL les rejoint. Après concertation, 5 élus de la commission jeunesse intègrent le groupe de travail. La commission ainsi constituée, est prête à remplir sa mission : élaborer le cahier des charges pour la construction du skate park.

5 réunions de travail vont s'organiser durant 2 mois tout en respectant les mesures barrières. Pour s'informer sur les différents dispositifs existants, des visites de structures alentours vont avoir lieu. Des recherches documentaires et du sourcing vont apporter différents éclairages et alimenter les échanges et discussions des membres pour permettre des choix. Chacun a pu trouver sa place, exprimer ses idées, faire des propositions et donner son avis lors des décisions. (Choix des modules, de leur hauteur, de la dalle, de

l'emplacement sur la parcelle, des aménagements alentours ...). Cet équipement a pour buts de : créer un autre lieu social d'échange d'expression et de rencontre intergénérationnelle, apporter une nouvelle offre de pratique sportive, de loisir, sur la commune en complément des équipements sportifs déjà existants, voire à venir, et, créer un lieu commun, sécurisé et adapté à la pratique d'activités du saut et de la glisse sur un parcours.



Le choix de la structure est un skate park modulaire pour la pratique de la trottinette, du roller et du skateboard. Il offre l'intérêt d'être évolutif et ainsi de pouvoir s'adapter aux besoins futurs des utilisateurs dans les années à venir. De la réflexion a germé l'idée de la construction d'un terrain de bosses pour les BMX avec la terre issue du décaissement pour la dalle. La prise en compte des risques de nuisance potentielle par ce type d'équipement a guidé le choix des modules et le lieu d'implantation. La municipalité a acquis une parcelle pour permettre le « Vivre ensemble » dans ce type de projet. Une attention particulière a été portée à l'intégration paysagère et à l'impact minimum sur l'environnement. Le skate sera en parfaite synergie avec la future salle de sport et reste proche de l'espace intergénérationnel, ce qui optimisera son utilisation.

Le dossier programme a été remis en mai en mairie. Le projet est bien lancé. Un grand MERCI à toutes les personnes qui ont contribué à ce travail collaboratif. Les jeunes ont hâte de le voir sortir de terre ! Encore un peu de patience...il arrive.

## Un « MULTI ACCUEIL » pour les Lasséens : accueil au pôle enfance « L'Arbre en couleurs » à Goven

Le Multi-accueil est né de la volonté des communes de Baulon, Goven et Lassy de répondre à la demande croissante des familles en matière **d'accueil de la petite enfance**.

Il propose un accueil collectif régulier et occasionnel pour les **enfants non scolarisés de 2,5 mois à 3 ans de 7h30 à 18h30**.

Il est à la fois un mode de garde, un lieu d'éveil et de socialisation avant la scolarisation, un lieu d'écoute et d'échanges avec les familles.

Le nombre de places au sein du multi accueil est déterminé en adéquation avec la représentativité des habitants de la population pour chacune des communes.

**2 places temps plein sont allouées à la commune de Lassy** (soit 4994 heures temps plein) et sont **réparties** entre les familles en fonction des besoins **selon le type d'accueil suivant :**

- **L'accueil régulier :** les enfants sont connus et inscrits conformément au contrat établi avec les parents pour un nombre d'heures prédéterminé.

Les enfants inscrits en accueil régulier ont la possibilité d'être accueillis en plus en accueil occasionnel si besoin, mais ne sont pas prioritaires

- **L'accueil occasionnel :** il s'adresse aux familles ayant un besoin de garde ponctuel (pour des démarches ou activités personnelles par exemple). Il est proposé sur des créneaux horaires et une durée variable suivant les places disponibles.

- **L'accueil d'urgence :** il s'adresse aux familles rencontrant un imprévu (hospitalisation d'un parent, entretien d'embauche, assistante maternelle malade, placement par les services sociaux, décès...). L'enfant est accueilli quelques heures ou quelques jours pour une durée maximale d'un mois renouvelable.

Les familles intéressées par une place en accueil régulier, occasionnel ou d'urgence, font leur **demande d'inscription directement au multi-accueil**. Cette démarche préalable ne signifie pas que l'enfant est admis. Des commissions d'attributions des places sont organisées 1 à 2 fois l'an selon les nouvelles disponibilités.

**Le tarif horaire de chaque famille** est calculé en fonction des revenus N-2 et de la composition de la famille selon les préconisations de la Caisse Nationale des Allocations Familiales, dans le cadre de la Prestation de Service Unique (PSU).

**Pour toute inscription et renseignement, vous pouvez vous adresser au : Pôle Enfance L'Arbre en Couleurs, 4 passage de La Levrays, 35 580 Goven, Tel : 02 23 61 13 30, Fax 02 99 42 01 94, direction.larbreencouleurs@goven.fr**

### *Au Pôle enfance « L'Arbre en couleurs » ... ... L'hiver intrigue nos petits explorateurs !*

Pour la première fois, certains enfants de l'Arbre en couleurs ont découvert la neige. En effet, le 10 Février dernier, des chutes de flocons sont venues recouvrir le jardin d'un manteau tout blanc. L'heure de l'amusement et de la manipulation a sonné! Tout le monde dehors, bien couvert et en avant la découverte! Toucher, transvaser, transporter, construire, déconstruire et même goûter! Les petits explorateurs ont bravé le froid pour s'adonner à de nouvelles expériences sensorielles à l'aide de pelles et de seaux. Plus habitués au sable et au bord de mer, les enfants, intrigués au début, se sont laissés tenter par le montage d'un bonhomme de neige.

Le mois de Février c'est aussi la chandeleur ; la journée délicieuse des crêpes! L'équipe l'a bien compris et les professionnelles ont pu proposer aux enfants une « crêpe party ». Nous avons, d'abord, mis les enfants à contribution pour la réalisation de la pâte et pour le goûter ils ont pu les manger toute chaudes avec un petit accompagnement s'ils le souhaitent ; quel régal!

Des moments de plaisir, riches en découvertes, ont ponctué cette période de rentrée après les fêtes de fin d'année. Compte tenu du contexte sanitaire actuel nous tenons à garder cette authenticité et ce climat chaleureux auprès des plus petits et de leurs familles.





## RIPAM : REPRISSE DES ACTIVITES

La crise sanitaire levant les interdictions d'activités des mineurs en intérieur, le RIPAME (Relais Intercommunal Parents - Assistants maternels - Enfants) reprend ses activités tous les 1<sup>er</sup> Lundis du mois à la salle des fêtes Joseph LEGENDRE de 10H00 à 11H30.

Ces ateliers d'éveil pour les enfants de moins de 4 ans sont animés par une éducatrice de jeunes enfants.

Le Relais intercommunal parents-assistants maternels-enfants (Ripame) est un service de la Communauté de communes où familles et professionnels de la petite enfance peuvent s'informer, se rencontrer et échanger.

### Inscriptions obligatoires et renseignements auprès de votre animatrice :

Florence Choquet 02 99 92 46 94 ripame.val-d-anasat@vallonsdehautebretagne.fr

## INSCRIPTIONS SCOLAIRES, La rentrée 2021 se prépare maintenant !

Vous souhaitez inscrire votre enfant à l'école publique Camille Claudel de Lassy pour l'année scolaire 2021-2022 ? Quelles démarches ?

Pour toute inscription, veuillez passer dans un premier temps en Mairie avec votre livret de famille. Puis à l'école muni de :

- votre livret de famille
- du carnet de santé de l'enfant.

Puis il vous faudra prendre un rendez-vous auprès de la directrice de l'École Madame Isabelle Guihard.

**Coordonnées : École Camille CLAUDEL**

**7 rue de la Mairie - 35 580 LASSY**

**Tél. : 02 99 42 02 71**

**Fax : 02 99 42 02 71**



## Les Bruyères - OUVERTURE DES INSCRIPTIONS ÉTÉ 2021



### › L'été arrive !

#### Un cadre unique

Un centre de loisirs situé au coeur du Pays de Brocéliande. Un lieu en pleine nature pour se ressourcer, profiter du cadre et faire des activités ludiques en lien avec les animaux et la biodiversité. Nous accueillons les enfants de 3 à 12 ans, et à partir de 2 ans pour les enfants scolarisés

### › Des activités variées

Chaque jour, les animateurs de l'Accueil de Loisirs organisent des activités sur des thématiques telles que : le cirque, l'art, la danse, la musique, la photo, nuit sous tente... ou des sorties en extérieur : aquarium de St Malo, découverte des Jardins de Brocéliande... Toutes les activités sont au choix de l'enfant. Le programme complet sera disponible dès le 11 Juin 2021.

### › Nos animateurs

Pour assurer l'animation, le développement et la sécurité de vos enfants, nos animateurs sont qualifiés. 1 animateur pour 8 enfants pour les - de 6 ans et 1 animateur pour 12 enfants pour les + de 6 ans. Les activités sont adaptées et menées en petits groupes selon l'âge des enfants.

### › Les inscriptions

#### Première inscription

Complétez et envoyez le dossier d'inscription téléchargeable sur notre site.



**ALSH EN JUILLET**

du 7 au 30 Juillet

3/12 ans

Fin des inscriptions :  
25 juin



**ALSH EN AOUT**

du 2/08 au 1/09

3/12 ans

Fin des inscriptions :  
23 juillet



**STAGE PONEY**

du 7/07 au 6/08

5/12 ans

Fin des inscriptions :  
25 juin



**SÉJOURS NATURE**

en Juillet 2021

6/15 ans

Fin des inscriptions :  
30 juin



**SÉJOURS ÉQUITATION**

Juillet/Août

7/12 ans

Fin des inscriptions :  
15 juin



**COPAINS DES BOIS**

Juillet/Août

7/12 ans

Fin des inscriptions :  
25 juin

Inscription : [www.centrelesbruyeres.portail-familles.app](http://www.centrelesbruyeres.portail-familles.app)

[www.centre-les-bruyeres.bzh/vacances](http://www.centre-les-bruyeres.bzh/vacances)

Le Centre Les Bruyères est une association, il vous sera donc demandé lors de l'inscription, une adhésion annuelle de 10€ (Valable du 1<sup>er</sup> Septembre au 31 Août)

### Réinscription

Les inscriptions sont possibles en ligne sur votre Portail Famille.

### › Les Tarifs

Les tarifs sont calculés selon votre quotient Familial CAF. Nous acceptons le CESU, Chèques Vacances et bons CAF.

### › Les nouveautés 2021

En plus des activités de l'accueil de Loisirs, notre association propose aux enfants des stages d'une journée autour de l'équitation et des séjours d'une semaine dans des lodges.



**Pour plus de renseignements, n'hésitez pas visiter notre site internet : [www.centre-les-bruyeres.bzh](http://www.centre-les-bruyeres.bzh) ou auprès de notre secrétariat : 02.99.60.60.00.**



## SMICTOM

Erreur de relance pour le paiement de la facture déchets : vous êtes peut-être concernés...

mercredi 12 mai 2021

De nombreuses relances huissiers et lettres de relance pour non-paiement de la redevance déchets ont été envoyées aux usagers par la Trésorerie. Pour un grand nombre d'entre elles, il s'agit d'une erreur.

Si vous avez payé votre facture ou si celle-ci était en cours de paiement, il n'y a pas lieu de tenir compte de cette relance. Ceci est une erreur de la perception. Le Trésor Public vous prie de l'excuser pour la gêne occasionnée.



Pour tout remboursement ou complément d'information, contacter le Service de Gestion Comptable de Guichen par téléphone au 02 99 57 01 18 ou par mail : [sgc.guichen@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:sgc.guichen@dgfip.finances.gouv.fr)

## L'accès en déchèterie avec votre pass est effectif

Désormais, votre carte « Pass déchets » est nécessaire pour déposer vos matériaux dans l'une des 7 déchèteries du Syndicat. Le comité syndical a décidé que la carte permettrait, dans un premier temps, **24 accès aux déchèteries par année civile. Sur l'année 2021, l'accès restera gratuit, même si cette limite est dépassée. Cette année « test » vous permettra de connaître le nombre de passages effectués.** Toute info : <https://www.smictom-paysdevilaine.fr/cartes-dacces-en-decheterie/>

### VOTRE CARTE « PASS DÉCHETS » EST...

- personnelle (une carte est attribuée à un foyer), vous ne pouvez pas la prêter à un voisin ou un ami,
- gratuite pour les particuliers mais vous sera facturée 10 € en cas de perte pour une nouvelle édition.
- donne accès aux 7 déchèteries et à la plateforme de dépôt des végétaux du Petit Fougeray,
- doit être restituée en cas de déménagement sur une commune hors du territoire du Smictom (à défaut elle vous sera facturée 10€).

### L'info du SMICTOM

#### Emballages recyclables

D'une collectivité à l'autre les règles de tri des déchets peuvent varier. Au Smictom des Pays de Vilaine, les emballages à déposer dans votre bac dédié sont uniquement ceux mentionnés ci-contre.

Les déchets indésirables qui y sont jetés représentent **37 %** de la poubelle jaune et leur traitement coûte à la collectivité **300 000 € par an !**

Actuellement, **en ce qui concerne les plastiques, seuls les bouteilles et flacons** sont à déposer dans le bac à couvercle jaune. Afin de simplifier le geste de tri et d'augmenter les tonnages de matériaux recyclés le Smictom va postuler **dès 2018** auprès de l'Eco-organisme dédié à la filière de recyclage des emballages. Ensuite, les consignes de tri pourront être étendues à l'ensemble des emballages en plastique d'ici 2022.

**Donc attention, pour le moment, pour les plastiques, il n'y a pas de changements !** Vous serez tenus informés de cette évolution en temps voulu.

*Mais du nouveau pour les emballages métalliques ...*

En plus des canettes, des boîtes de conserve et des aérosols, vous pouvez dorénavant jeter dans vos bacs de tri, les petits emballages métalliques : capsules de café en métal, couvercles, feuilles aluminium ... Ces petits emballages sont maintenant acceptés.

#### Emballages acceptés :

En vrac dans le bac

**Nouveau !**

Collecte tous les 15 jours

Plus d'infos sur : [www.smictom-paysdevilaine.fr](http://www.smictom-paysdevilaine.fr)

#### Déchets interdits :

Tous les plastiques qui ne sont pas des bouteilles ou des flacons : pots de yaourt, sacs et films plastiques, barquettes en plastique, papiers, ordures ménagères ...

**Attention**  
... aux erreurs les plus souvent commises :

- Pas de papiers avec les emballages ! Vous devez utiliser les conteneurs prévus à cet effet et disponibles sur toutes les communes du territoire.
- N'utilisez pas de sacs plastiques pour déposer vos emballages. Ils doivent être déposés en vrac.
- Videz entièrement vos emballages et ne les imbriquez pas les uns dans les autres ! en revanche pas besoin de les rincer.



**DÉCHÈTERIE LA PLUS PROCHE DE LASSY :**  
**GUICHEN La Pigeonnais**

**HORAIRES D'ÉTÉ :**  
**du 01/04/ au 31/10 :**  
lundi 14h-18h, Mercredi 14h-18h,  
Vendredi 9h-12h / 14h-18h,  
Samedi 9h-12h / 14h-18h

## Korrigo : infos transport scolaire et carte korrigo pour la rentrée

L'inscription se réalise en ligne à l'adresse suivante : <https://www.breizhgo.bzh/transports-scolaires/ille-et-vilaine>. ATTENTION : La date limite des inscriptions aux transports scolaires est fixée au 16 juillet 2021, et, pour toute demande reçue après cette date, une majoration de 30 euros sera appliquée.

### Sécurité et discipline

La sécurité des élèves transportés constitue la première priorité de la Région Bretagne.

Un guide sécurité destiné aux élèves et aux parents vous sera envoyé à domicile en même temps que la carte de transport de votre enfant. Il détaille tous les réflexes essentiels à avoir tels que :

- **Jusqu'à l'arrêt de car** : porter un équipement pour être visible des automobilistes. Un gilet retro-réfléchissant peut vous être fourni gratuitement. Les demandes se font exclusivement en ligne ([www.breizhgo.bzh/securite-scolaire](http://www.breizhgo.bzh/securite-scolaire)).

- **À la montée et la descente du car** : attendre calmement à distance de la chaussée. À la descente, attendre que le car soit suffisamment éloigné afin d'avoir une visibilité maximale avant de traverser.

- **Dans le car** : Le port de la ceinture est obligatoire et tout comportement inadapté dans le car peut entraîner des sanctions.

Tout au long de l'année, des actions de sensibilisation à la sécurité sont également dispensées afin d'apprendre aux élèves les bons réflexes à adopter.



Pour tous renseignements, nous contacter au : **02 99 300 300** ou rendez-vous sur [breizhgo.bzh](http://breizhgo.bzh)

[breizhgo.bzh](http://breizhgo.bzh)



RÉGION BRETAGNE  
BREIZHGO  
RÉGION BRETAGNE  
Région Bretagne  
Breizhgo transports et des mobilités  
Antenne de Rennes  
280 avenue du Général de Gaulle - CS 22 122  
91 114 RENNES Cedex 7  
[www.breizhgo.bzh](http://www.breizhgo.bzh)

N°1202 - Photo : Olivier GIL Directeur de la communication Région Bretagne



Le transport scolaire en Ile-et-Vilaine  
Comment ça marche ?

Demande de carte de transport, tarifs, infos pratiques...

Année scolaire  
2021  
2022



### Le transport scolaire BreizhGo en Ile-et-Vilaine

Chaque jour, ce service essentiel de proximité, qui fait partie du réseau de transport régional BreizhGo, permet à près de 100 000 élèves de rejoindre leurs établissements scolaires.

Afin de permettre à chacun d'accéder à ce service, la Région finance en moyenne 90% du prix réel du transport d'un élève. Chaque année, cet investissement représente près de 130 millions d'euros.

Pour l'année scolaire, les familles paieront 120€ pour le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>e</sup> enfants transportés puis 50€ pour le 3<sup>e</sup>. La gratuité s'appliquera à partir du 4<sup>e</sup> enfant. Retrouvez toutes les conditions et renseignements complémentaires sur [www.breizhgo.bzh](http://www.breizhgo.bzh).

#### Mon enfant peut-il bénéficier du transport scolaire ?

Pour bénéficier du transport scolaire BreizhGo, votre enfant doit répondre aux critères suivants :

- Il doit au minimum être en classe de CP.
- Il doit fréquenter l'école primaire la plus proche de son domicile ou le collège ou lycée auquel il est rattaché par la carte de sectorisation des transports scolaires (consultable sur [www.breizhgo.bzh](http://www.breizhgo.bzh)).
- Son domicile doit être situé à une distance d'au moins 3 km de son établissement scolaire.

Si votre enfant ne répond pas à ces critères, vous pouvez néanmoins procéder à une demande de dérogation afin qu'il puisse emprunter un circuit existant dans la limite des places disponibles.

#### Quel est le montant de la participation familiale ?

La participation familiale est annuelle et forfaitaire et s'élève à 120 euros.

Cette somme devra être réglée directement au trésor public après réception à votre domicile de la facture correspondante.

### Carte Scolaire +, un sésame mobilité pour les scolaires du réseau BreizhGo

Vous souhaitez permettre à votre enfant d'emprunter certaines lignes du réseau BreizhGo en dehors de votre trajet scolaire habituel et des trajets sur le réseau urbain ?

Pour l'année scolaire 2021-2022, la Région proposera, après la rentrée scolaire, à tous les jeunes bénéficiaires de l'abonnement scolaire, l'option Scolaire + permettant, pour 80€ par an, d'accéder à l'ensemble des cars et des trains TER du réseau BreizhGo jusqu'au 6 juillet 2022.

Les scolaires résidant sur une Ile des côtes desservie par BreizhGo pourront également emprunter leur liaison maritime habituelle. Retrouvez toutes les conditions et renseignements complémentaires sur [www.breizhgo.bzh](http://www.breizhgo.bzh).



### Comment être alerté en cas d'interruption des transports scolaires ?

Un système d'alerte (SMS sur portable ou message vocal sur téléphone fixe) permet d'avertir les familles en cas d'interruption des circuits de transports scolaires (intempéries, grève).

Pour bénéficier de ce service, il vous suffit de cocher la case correspondante lors de la dernière étape de l'inscription en ligne. Pour les élèves transportés sur ligne interurbaine, il faudra vous inscrire sur le site [www.breizhgo.bzh](http://www.breizhgo.bzh).

L'information est également transmise par les établissements scolaires et les médias locaux.

### Quelles sont les démarches d'inscription ?

Que ce soit pour une première demande ou un renouvellement, vous devez inscrire votre enfant :

En ligne à partir du site [www.breizhgo.bzh](http://www.breizhgo.bzh)

C'est simple & pratique !

Pour une première inscription, rendez-vous à compter de la fin mai et jusqu'au 16 juillet sur le site BreizhGo.bzh et cliquez sur démarrer l'inscription en ligne pour les transports scolaires BreizhGo 2021-2022.

Si vous rencontrez des difficultés à réaliser l'inscription en ligne, contactez la centrale d'appels BreizhGo au 02 99 300 300.

Pour une réinscription, si vous avez effectué votre demande de transport en ligne l'année dernière, vous recevrez uniquement un e-mail vous informant de l'ouverture du site et contenant un lien pour accéder à votre Espace Famille.

La date limite d'inscription en ligne est fixée au 16 juillet. Encas de retard non justifié (déménagement, affectation tardive), une pénalité de 30 euros sera appliquée.

Après examen de votre demande et accord, la carte de transport de votre enfant sera expédiée à votre domicile à partir de la deuxième quinzaine du mois d'août.



\*En cas de non réception, vous pouvez appeler pour l'inscription en ligne ou retirer un dossier vierge auprès de l'établissement scolaire de votre enfant.



## BIENTÔT 16 ANS ? PENSER AU RECENSEMENT !

Tous les jeunes français et françaises sont tenus de se faire recenser entre la date anniversaire de leurs 16 ans et les 3 mois qui suivent.

Il s'agit d'une démarche administrative personnelle et obligatoire qui permet l'inscription automatique à 18 ans sur les listes électorales si le recensement est réalisé dans les délais. De plus, elle permet de participer à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Se rendre à la mairie avec pièce d'identité (ou toute autre document prouvant la nationalité française) et livret de famille



## CLIC

**Le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination) des 4 Rivières & antenne MDPH : être accompagné dans vos démarches pour favoriser le maintien de l'autonomie des personnes âgées et en situation de handicap**



### Pour qui ?

Le CLIC /Antenne MDPH est un service gratuit et personnalisé d'information et d'orientation pour les personnes âgées de plus de 60 ans, les personnes en situation de handicap (enfants et adultes) et leur entourage, habitants sur une des communes du Pays des Vallons de Vilaine.

### Quels sont les services proposés et pour quelles démarches ?

Le CLIC informe, oriente et accompagne dans les démarches en lien avec le maintien de l'autonomie.

Quelques exemples d'accompagnements proposés :

- Informations sur l'offre de services: aides à domicile, portage de repas, téléassistance, établissements (accueil de jour, hébergement temporaire ou permanent, accueil familial)...
- Aides aux démarches administratives en lien avec la perte d'autonomie: dossier APA, inscription en EHPAD, prestations des caisses de retraite...
- Renseignements sur les différentes prestations et accompagnement dans la constitution des dossiers auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) : Cartes d'invalidité et de stationnement, Reconnaissance Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH), Prestation de Compensation du Handicap (PCH), Allocation Adulte Handicapé (AAH), Allocation enfant (AEEH) ...
- L'aide aux aidants

Des actions de prévention de la perte d'autonomie sont également proposées autour de thématiques comme la nutrition, la prévention des chutes, la conduite des séniors, le sommeil, la mémoire...

### Qui vous accompagne ?



*L'équipe du CLIC vous propose un accueil gratuit et individualisé*

### Où nous trouver ?

Nous vous accueillons dans nos locaux à Guichen, de préférence sur rendez-vous. Nous proposons également des permanences délocalisées à Bain-de-Bretagne, Val d'Anast, Le-Sel-de-Bretagne, Grand-Fougeray et Guipry-Messac, uniquement sur rendez-vous.

### CONTACT

**Tel : 02 99 52 01 59 – Bâtiment Le Reso - 26 rue du Commandant Charcot, 35580 GUICHEN**

**Mail : [accueil.clic.4rivieres@gmail.com](mailto:accueil.clic.4rivieres@gmail.com)**

**Ouvert le lundi de 14h à 17h et du mardi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h.**



## La lutte contre le frelon asiatique

Vallons de Haute Bretagne Communauté prend en charge la destruction des nids de frelons asiatiques, espèce invasive voire nuisible. Voici la procédure à suivre.

Depuis juillet 2015, la Communauté de communes prend en charge intégralement la destruction des nids de frelons asiatiques. Pour ce faire, Vallons de Haute Bretagne Communauté signe, chaque année, une convention avec la **Fédération des groupements de défense contre les organismes nuisibles (FGDON 35)**. En 2020, ce sont ainsi 276 nids qui ont été détruits sur l'ensemble du territoire communautaire.

Le frelon asiatique est de taille plus petite que le frelon commun et majoritairement de couleur noire avec une partie de l'abdomen et le bout des pattes de couleur jaune. Une fois développé, un nid de frelons asiatiques peut mesurer jusqu'à 1 mètre de diamètre et contenir 2 000 frelons.



Frelon asiatique de côté (FGDON 35)



Frelon asiatique de face (FGDON 35)

### > J'ai un nid de frelon asiatique chez moi, que faire ?

- Ne pas engager une destruction seul au risque de se mettre en danger et de rater l'intervention.
- Mettre en place un périmètre de sécurité limitant l'accès autour du nid.
- **Signaler le ou les nids en mairie.** En cas d'indisponibilité de la mairie, l'administré peut contacter directement la FGDON35 au 09 75 53 57 91.
- La FGDON mandate une des entreprises référencées (voir ci-dessous)
- L'entreprise détruit le nid et la facture est envoyée directement à Vallons de Haute Bretagne Communauté. Tout contact avec l'opérateur pendant l'intervention devra se faire dans le plus grand respect des gestes « barrières » et en respectant une distanciation suffisante.

### > Modalités d'intervention

La FGDON n'effectue pas les destructions de nids directement mais passe par des prestataires locaux référencés.

#### Prestataires référencés en Ille-et-Vilaine

- Attrape tout (Guichen)
- Astuce nuisible (Saint-Coulomb)
- Émeraude ramonage désinsectisation (Miniac-Morvan)
- Hynera Environnement (Bruz)
- HCE (Tremblay)
- Marc Legendre (Domalain)

### Quelles sont les deux conditions nécessaires pour que Vallons de Haute Bretagne Communauté prenne en charge l'intégralité du coût de destruction ?

- La facture est émise par un prestataire référencé par la FGDON 35
- L'intervention est organisée via la plateforme de la FGDON 35. Ces factures seront envoyées directement au siège de la Communauté de communes avec l'indication de l'usager, de la date et du lieu d'intervention.

### > Que faire en cas de piqûre ?

La piqûre de frelon asiatique ressemble à celle de tous les insectes comme les abeilles, les guêpes. Elle provoque sur la zone cutanée piquée une rougeur et un gonflement.

La piqûre du frelon asiatique est plus douloureuse à cause de son dard plus dur, de la quantité supérieure de venin et d'une réaction inflammatoire locale plus importante. La sensation désagréable peut durer quelques jours.

Une piqûre de frelon asiatique reste bénigne dans la majorité des cas. Le risque essentiel reste **la réaction allergique aux enzymes** contenues dans le venin de l'insecte.

#### • Les symptômes en cas de piqûre

**L'intensité de la réaction varie en fonction du nombre de piqûres et de la quantité de venin injectée.** Une piqûre de frelon peut provoquer différents types de symptômes, allant d'une simple réaction locale jusqu'au choc anaphylactique. Les voici :

- **Réaction locale avec un gonflement plus ou moins gros selon l'endroit où se situe la piqûre** (important au niveau du visage). Cette réaction s'accompagne souvent de démangeaisons et disparaît en quelques heures.
- **Réaction toxique** avec les mêmes symptômes s'accompagnant de **vomissements, de maux de tête, de convulsions, de chute de tension voire de perte de connaissance.**
- **Réaction allergique** appelée **choc anaphylactique** (du grec « ana », contraire et « phulaxis », protection, défense), **qui peut déclencher un œdème de Quincke et un choc cardiaque pouvant être léthal.**

#### • Conduite à tenir

Lorsque l'on vient de se faire piquer par un frelon, l'un des premiers réflexes à avoir est d'**ôter toutes ses bagues**. Ce geste permet en effet de ne pas gêner la circulation sanguine en cas de gonflement. Si vous possédez une pompe à venin, utilisez-la afin d'en ôter une partie. **Enlevez le dard avec une pince à épiler si toutefois il est resté dans la peau.**

Pensez à **désinfecter** l'endroit où vous avez été piqué et prenez un antidouleur.

Pour limiter le gonflement, **prenez un glaçon ou une poche de froid sur la zone piquée.**

Si la personne qui a été piquée ressent des nausées, des difficultés à respirer ou fait un urticaire, il faut l'aider à rester calme et **appeler immédiatement les secours (le 15)**. C'est une urgence vitale, ils procéderont à des injections d'antihistaminique ou d'adrénaline. Hospitalisation et surveillance médicale sont de mise !

## La piscine communautaire à Guipry-Messac

### Du 7 juillet au 29 août

Ouverte du Mardi au dimanche :

10h – 12h 14h30 – 18h30

Fermée le lundi.

Située 81, avenue du Port

35480 Guipry-Messac

Téléphone : 02 99 34 60 40

### Tarifs 2021

- Entrée de 0 à 6 ans : gratuit
- Entrée de 6 à 17 ans : 2,50 €
- Entrée adulte (18 ans et +) : 4 €
- 10 entrées enfants 6 ans à 17 ans : 18 €
- 10 entrées adultes (18 ans et +) : 35 €
- Entrées écoles : 1,50 €
- Entrées collèges : 1,50 €
- Entrées centres de loisirs : 1,50 €
- Entrée halte-garderie : 3,70 €
- Entrée pompiers (entraînement) : gratuit

## Le programme Breizh Bocage

L'objectif du Programme Breizh Bocage : créer et restaurer des haies bocagères. La Communauté de communes a élaboré une stratégie territoriale qui guidera son action jusqu'en 2020. Ainsi, les planteurs volontaires souhaitant créer ou restaurer des haies peuvent prendre contact avec la technicienne bocage.

### Qu'entend-on par bocage ?

Le bocage désigne un paysage où les champs et les prés sont clos par des alignements d'arbres et d'arbustes sur talus ou à plat. Cette végétation haute de 2 à 20 mètres en limite de parcelle est apparue au moyen-âge puis a été mise à mal entre les années 1960 et 1990 par les remembrements et l'urbanisation.

### Les services rendus par le bocage à l'écosystème

Le bocage rend de nombreux services comme l'amélioration de la qualité de l'eau, la réduction de l'érosion des sols, la préservation de la biodiversité ou encore la production de bois d'œuvre et de bois énergie.

Un maillage bocager fonctionnel, notamment via des haies sur talus, jouera un rôle sur la quantité et la qualité de la ressource en eau. Les haies perpendiculaires à la pente vont ralentir la circulation de l'eau et favoriser son infiltration dans le sol vers les nappes phréatiques. En plus de réduire le transfert de polluants, les haies font preuve de capacité d'auto-épuration, ainsi, pour le nitrate, une partie sera absorbée par les arbres et arbustes tandis qu'une autre partie sera dégradée par les bactéries.

Les haies perpendiculaires à la pente favorisent l'infiltration des eaux et diminuent par la même occasion les phénomènes de ruissellement responsables de l'érosion des sols.

Le réseau bocager, notamment lorsqu'il est connecté à des boisements, est un refuge et une source de nourriture pour les abeilles et autres pollinisateurs si précieux, mais si menacés. C'est aussi un lieu de vie pour les prédateurs des ravageurs des cultures (pucerons, taupins, charançons) qui limiteront leur prolifération.

Le bocage joue également un rôle de brise-vent efficace puisqu'une haie multi-strates (arbres et arbustes) peut réduire de 30 à 50 % la vitesse du vent.

En plus de ces services écosystémiques, les haies sont une ressource économique car les troncs peuvent être valorisés en bois d'œuvre (menuiserie, charpente) et le bois issu de l'émondage en bois énergie.

Tous ces rôles font qu'il est important de créer et de restaurer le maillage bocager, le programme Breizh Bocage participe à cet objectif en finançant la plantation ou la restauration des haies bocagères.

### Qui est concerné par ce programme ?

Toute personne morale ou physique (particulier, agriculteur, commune) disposant de terrains sur le territoire de Vallons de Haute Bretagne Communauté est susceptible de bénéficier de financement pour la plantation de haies bocagères.

Ce financement est assuré par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), la Région Bretagne, le Département d'Ille-et-Vilaine, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et Vallons de Haute Bretagne Communauté.

### Les critères de sélection

Pour qu'une plantation de haies puisse être éligible au financement Breizh Bocage, elle doit répondre à deux critères :

- Les espèces d'arbres et d'arbustes plantés doivent être indigènes (chêne, noisetier, châtaignier, érable champêtre, etc.)
- La plantation doit être d'intérêt écologique : soit une plantation perpendiculaire à la pente, soit une plantation connectée à des haies ou boisements existants.



### DES NOUVELLES DE L'APE :

**La fête de l'école de l'APE ne pourra se tenir en Juin... Mais nous allons tout faire pour maintenir un format en septembre ...**

**Donc Restez informé.e avant la rentrée :**  
Pour vous tenir au courant des futurs évènements, des rencontres, des nouveautés etc..;

Visitez le site : <https://apelassy35.webnode.fr>  
Vous pourrez entre autre : vous inscrire à la newsletter de l'Ape, avoir accès à notre questionnaire pour : nous donner votre avis, vos envies ou découvrir et participer à un projet en attente pour 2022 ...

**En attendant Profitez des vacances !!  
Et nous, on se retrouve à la rentrée  
ou avant :**



La  
réunion des  
associations pour réserver  
la salle des fêtes sur 2021 et  
2022, se déroulera  
le vendredi 24 septembre  
à 20h à la mairie.

Le forum des associations est prévu le  
vendredi 3 septembre\* de 17h00 à 19h00  
- même format que l'an passé devant la  
mairie. Nous serons encore en situation  
de crise sanitaire, en cas de pluie nous  
pourrons éventuellement nous rabattre  
vers la salle des fêtes.

*\*Sous réserve de l'évolution  
de la situation sanitaire.*

## ASSOCIATION SOURIRE MALGACHE

Compte tenu de la situation sanitaire, notre association est malheureusement au ralenti depuis un an. En effet, nous n'avons pas pu participer aux évènements habituels (paquets cadeaux, marchés de Noël...), et nous avons été contraint de reporter la soirée malgache que nous avions prévu d'organiser au mois de mars 2020. Nous espérons que d'ici la fin de l'année, nous pourrons enfin la reprogrammer.

Malgré tout, nous avons pu maintenir une activité tout au long de l'année, en dehors des périodes de confinement : en partenariat avec la médiathèque de Lassy, l'association propose des ateliers travaux manuels destinés aux enfants et des ateliers coutures destinés aux ados, dans le respect des règles sanitaires bien entendu. Ces ateliers rencontrent un franc succès, les participants sont ravis de ce qu'ils apprennent à créer. Un grand merci à toute l'équipe de bénévoles qui animent ces ateliers avec beaucoup d'enthousiasme : Christiane, Colette, Marie-Annick, Marie-Hélène, Marie-Jo et Yvette.

En dehors de cette action et des dons, les rentrées d'argent sont malheureusement faibles, ce qui va inévitablement retarder la fin des travaux de construction du lycée à Ambohitsohabe que nous avons démarré en septembre 2018. Alors si vous souhaitez faire un geste pour nous aider, vos dons seront les bienvenus.

Par ailleurs, notre association se joint à l'association Vern à travers le monde qui a décidé de soutenir une entreprise sociale et solidaire malgache de ferronnerie d'art. Cette entreprise est également bien connue de notre association qui se fournit entre autres chez eux en artisanat malgache pour les marchés de Noël. Leur activité étant essentiellement liés aux touristes et aux exportations, ils souhaitent se diversifier pour faire face à la crise en mettant en place une activité de vente de produits alimentaires issus de leurs récoltes et élevages. Mais pour mettre en place cette nouvelle activité, il leur faut construire un bâtiment pour la vente.

Afin de les aider à réunir les fonds nécessaires, nous récupérons les vieux papiers et journaux, les bouchons en liège et les canettes en aluminium ou métal. Des caisses sont à votre disposition à l'entrée de la médiathèque de Lassy pour déposer vos dons. Vous pourrez également y lire l'histoire remarquable de cet atelier social et solidaire exemplaire. Merci d'avance pour eux.



19 rue de la Touchette  
35580 LASSY  
Tél : 02 99 42 06 74  
souriremalgache@free.fr  
www.souriremalgache.org



# Forum

# des associations



VENDREDI **3** SEPTEMBRE 2021

DE 17H00 À 19H00

PARKING DE LA MAIRIE

*Selon l'évolution de la situation sanitaire*

À LASSY



**RENCONTRES ECHANGES INFORMATIONS INSCRIPTIONS**

Renseignements : Accueil de la mairie de Lassy ou 02 99 42 03 33

